

# L'écureuil

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE NEYRUZ 



**Aménagements environnementaux  
au fils des balades**

9



**Nouvelles cartes CFF  
dès le 1<sup>er</sup> janvier**

6



**Application iSarine**

6



# Sommaire

- 3 Editorial**
- 4 Bureau du Conseil général**
- 5 Décisions du Conseil général**
- 6 Dicastères**
- 18 Manifestations**
- 23 Informations officielles**
- 25 Divers**

## Impressum

**Tirage:** Cette publication est éditée  
2 à 3x par an à 1250 exemplaires

**Éditeur:** Commune de Neyruz

**Coordination:** Administration  
communale - Tél.: 026 916 15 50

Site web: [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch)

E-mail: [neyruz@neyruz.ch](mailto:neyruz@neyruz.ch)

**Graphisme:** Effet-i-media  
[www.bepbep.ch](http://www.bepbep.ch)

**Délai de rédaction:**

Pour le N°128 le 15 janvier 2024

Pour le N°129 le 20 mai 2024

Photos: Commune de Neyruz -

Benoît Perriard -

David Dunand [www.daviddunand.com](http://www.daviddunand.com)

**Impression:** media f imprimerie SA

## Coup d'œil sur la mi-législature.

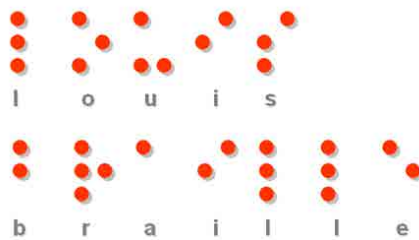
Le travail de votre Exécutif s'inscrit, hormis les tâches opérationnelles, dans une intemporalité pour laquelle nous devons faire preuve de patience, de persévérance et de créativité.

Rappelons-nous l'histoire de Louis Braille, fils de bourrelier, né en 1809. Alors qu'il était, à l'âge de trois ans, occupé à faire des trous dans une lanière de cuir avec un pinçon, il se blesse à l'œil droit, puis deux ans plus tard, un traumatisme atteint l'autre œil provoquant sa cécité.

Malgré cela, il persévère et continue à travailler cette noble matière en acquérant une grande dextérité manuelle. En parallèle, ses parents, connaissant l'importance d'une bonne instruction pour un enfant avec un tel handicap, obtiennent une bourse et Louis est admis à l'institut royal des jeunes aveugles à l'âge de 10 ans. C'est là qu'il apprend à lire en relief, mais l'écriture n'y est pas enseignée puisque la lecture se fait à travers du papier sur lequel des lettres sont cousues. Élève brillant, Louis se nourrit tant intellectuellement que manuellement et

à l'âge de 15 ans, l'institut lui confie des responsabilités d'enseignement.

Il a 17 ans, quand il assiste à la présentation de Charles Barbier de la Serre sur son système de sonographie. Instantanément, Louis Braille voit des améliorations à apporter à ce système, mais Charles Barbier de la Serre ne veut rien entendre et personne ne fait attention à Braille malgré son franc succès à l'institut. Entre ces deux inventeurs, la différence de taille réside dans le fait que Barbier de la Serre n'est pas aveugle et n'a donc aucune chance de percevoir la « Lecture par les doigts » comme Louis Braille.



Braille, tout comme nous et malgré les vents contraires, poursuit son propre système. Il travaille sur ce projet avec acharnement ce qui l'amène en 1829, à

publier dans un ouvrage imprimé en relief linéaire, l'écriture officielle de l'institution. Ainsi prend vie le système braille. De nos jours, l'alphabet braille a certes évolué, mais sa quintessence reste la même.

Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis\\_Braille](https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis_Braille)

Telle une métaphore, l'histoire de Louis Braille devrait nous conforter dans la conduite de notre Commune où les projets s'inscrivent dans une temporalité imposée par les systèmes établis et où il est difficile de faire bouger rapidement les lignes ou de changer les habitudes qui permettraient l'aboutissement de nos projets de qualité.

La période hivernale à nos portes annonce les festivités à venir et à cette occasion, nous vous souhaitons d'ores et déjà à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.

**Le Conseil communal**

## Zoom sur quelques-uns de nos projets

Périmètre scolaire

PA 5 - AGGLO

Plan d'Aménagement Local

Les projets en cours

Traversée du village

Règlements communaux

Cœur du village

# Bureau du Conseil général

## Des choix importants pour notre commune

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

Nous voici déjà au milieu de cette première législature qui a vu naître le Conseil général de Neyruz. Les automatismes commencent à prendre forme et un nombre déjà important de décisions ont été prises par les 50 membres qui composent le législatif neyruzien. Pour la deuxième moitié de législature, un travail conséquent nous attend avec des choix importants qui devront être faits pour le futur de notre commune et ses infrastructures. Le projet de développement du périmètre scolaire sera le sujet dominant des prochains mois et mêmes des prochaines années. En effet, suite à une

séance extraordinaire du Conseil général organisée le 28 août dernier, un groupe de travail a été mis en place afin de sélectionner les variantes les plus appropriées pour les futures infrastructures englobant la zone où se trouve actuellement l'école et la halle de sport. Il incombera ainsi au Conseil général de prendre des décisions importantes afin de choisir des infrastructures scolaires, sportives et associatives correctement dimensionnées, et cela, tout en prenant en compte leur financement et l'impact qui pourrait se faire ressentir sur le taux d'impôt et donc le porte-monnaie de tous les citoyens. L'exercice est loin d'être facile quand on parle de choix qui porteront leurs effets sur plusieurs dizaines d'années dans un univers incertain, notamment en matière de prévision démographique. La prochaine séance de décembre qui se déroulera sur deux jours

sera ainsi particulièrement chargée, entre le budget 2024, le choix stratégique évoqué ci-dessus ainsi que tous les autres dossiers qui continuent d'avancer.

Le travail du Conseil général en est cependant d'autant plus intéressant, car il permet à ses membres de s'impliquer en profondeur dans les dossiers. L'important est ensuite de réussir ensemble à trouver les meilleures solutions afin que Neyruz reste toujours un village où il fait bon vivre, avec un développement harmonieux et où les intérêts de chacun sont pris en compte.

**Sébastien Bugnon**

Président du Conseil général



# Décisions du Conseil général

## Séance extraordinaire du Conseil général du 28.08.2023

Le Conseil général s'est réuni le 28 août 2023. Le procès-verbal peut être consulté sur notre site internet rubrique **Politique / Conseil général / Procès-verbaux.**



Lors de cette séance extraordinaire, le Conseil général a :

- Pris connaissance de la stratégie du Conseil communal « vue d'ensemble de tous les investissements futurs selon la planification financière »
- Pris connaissance des besoins et des différentes variantes du périmètre scolaire
- Pris connaissance des estimations fiscales selon les variantes du périmètre scolaire
- Pris connaissance de la constitution de groupe de travail pour le périmètre scolaire et des projets futurs.

## Séance du Conseil général du 03.10.2023

Le Conseil général s'est réuni le 3 octobre 2023. Le procès-verbal peut être consulté sur notre site internet rubrique **Politique / Conseil général / Procès-verbaux.**



Lors de cette séance, le Conseil général a :

- Approuvé les procès-verbaux du 16 mai 2023 et du 28 août 2023
- Pris connaissance et validé les informations du Bureau du Conseil général
- Pris connaissance des différentes communications du Conseil communal
- Pris acte du nouveau rapport de révision pour les Comptes 2022
- Pris acte du rapport de gestion 2022 de Neyergie SA
- Pris acte du rapport de gestion 2022 de la Neyruzienne

Durant cette même séance, le Conseil général a traité plusieurs objets qui lui étaient soumis par le Conseil communal. Les messages élaborés par le Conseil communal en relation avec ces objets peuvent être consultés sur notre site internet rubrique **Politique > Conseil général > Dates des séances.**



En résumé, le Conseil général a :

- Accepté à l'unanimité l'adoption des statuts de l'Association intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration à Villars-sur-Glâne (ASEV)

- Accepté à l'unanimité l'investissement : Maison de l'enfance – aménagement de locaux à la Neyruzienne pour la crèche et l'AES.



### Séances du Conseil général

#### Informations

Nous avons le plaisir de vous communiquer que les prochaines séances du Conseil général auront lieu :

**Le mardi 12 décembre 2023 à 19h30  
et l'éventuelle séance de relevée  
le mercredi 13 décembre 2023 à 19h30  
à la Grande salle de l'Aigle Noir.**

Nous vous informons que ces séances sont publiques.

Tous les documents relatifs à ces séances du Conseil général peuvent être consultés sur le site internet communal suivant : <https://www.neyruz.ch>

Le Bureau du Conseil général



## Dicastère 1



Jean-Pierre  
Corpataux,  
Syndic

## Administration générale et ressources humaines


## Informations générales de votre Syndic

L'activité de vos Autorités communales est encore très intense cette année 2023. De nombreux dossiers d'importance nous occupent, notamment le périmètre scolaire, le plan d'aménagement local PAL et la traversée routière de Neyruz, pour n'en citer que quelques-uns. Outre ces dossiers, plusieurs règlements communaux sont en cours de réexamen et seront soumis prochainement au Conseil général pour approbation (eau potable, eaux usées, personnel communal, structures d'accueil extra-scolaire). Plusieurs rocade de locaux ont permis de satisfaire aux besoins d'utilisation des sociétés locales (samaritains, jeunesse, ludothèque). Des solutions ont aussi été trouvées pour la crèche et l'accueil extra-scolaire. Un groupe de travail comprenant des membres du Conseil communal, du Conseil général et des Commissions communales a été constitué pour déterminer avec exactitude le contenu du périmètre scolaire en vue d'une validation par le Conseil général et de la mise sur pied d'un concours d'architectes. Notre plan d'aménagement local PAL se finalise en vue d'une nouvelle mise à l'enquête publique pour le faire correspondre aux exigences cantonales. Les travaux de la traversée de la route cantonale avancent et la séquence 4 va enfin débuter en 2024. Les incertitudes économiques sont nombreuses et les taux d'intérêts sont à la hausse. Le Conseil communal a élaboré

un plan financier qui regroupe sa vision globale pour les prochaines années. Des priorités seront néanmoins nécessaires pour investir en fonction de notre capacité financière. Nul doute qu'avec le Conseil communal, le Conseil général saura faire les choix justes pour notre beau village. Le Conseil communal garde toute sa motivation et toute son énergie pour relever les nombreux défis qui attendent notre Commune. Les Commissions communales font un travail remarquable pour soutenir le Conseil communal dans ses actions. Beaucoup de personnes s'engagent pour Neyruz. Je leur adresse un immense merci pour leur dévouement, leur engagement et leur motivation sans faille.

Voici encore quelques nouvelles du dicastère 1, Administration générale et ressources humaines :

### Application i-Sarine

La Sarine offre un nouvel instrument d'information innovant permettant d'améliorer la communication entre autorités et habitant-e-s. Cette application donne un moyen de communication supplémentaire aux autorités pour informer rapidement la population. En tout temps, vous serez informé-e par une notification. Plus besoin de chercher l'information, elle vient à vous ! Télécharger-là dès maintenant ! 

### Cartes journalières CFF

À partir de l'année prochaine, les cartes journalières des Communes seront transformées en cartes journalières dégriffées "Communes". Ces cartes seront nominatives. Le 1<sup>er</sup> jour d'ouverture des ventes est fixé au 11 décembre 2023 pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les tarifs pratiqués par les CFF seront les suivants :


Jusqu'à maximum 10 jours avant la date du voyage :

- 2<sup>ème</sup> classe demi-tarif > CHF 39.00
- 2<sup>ème</sup> classe plein tarif > CHF 52.00

- 1<sup>ère</sup> classe demi-tarif > CHF 66.00
- 1<sup>ère</sup> classe plein tarif > CHF 88.00

Jusqu'à maximum 1 jour avant la date du voyage :

- 2<sup>ème</sup> classe demi-tarif > CHF 59.00
- 2<sup>ème</sup> classe plein tarif > CHF 88.00
- 1<sup>ère</sup> classe demi-tarif > CHF 99.00
- 1<sup>ère</sup> classe plein tarif > CHF 148.00

Les réservations des cartes se feront uniquement par le biais de l'Administration communale. Cependant, la disponibilité des cartes pourra être consultée sur le site des CFF. De plus amples informations sont également disponibles sur le site des CFF et de la Commune. 

### Jubilaires 90 ans en 2023

1933 est l'année de la construction du Pavillon suisse à Paris par Le Corbusier, architecte suisse naturalisé français. Mais c'est surtout l'année de naissance de plusieurs citoyens de Neyruz. Des représentants du Conseil communal leur ont apporté le traditionnel cadeau offert par la Commune. Les heureux jubilaires sont :

- † Cécile Magnin
- Joseph Mettraux
- Rose Marie Brülhart
- Ernest Kolly
- Francis Andrey
- Gertrud Thöni (encore à venir)

Nous leur réitérons encore tous nos vœux de santé et de bonheur.



Rose Marie Brülhart





Ernest Kolly

## Plan de mobilité

J'avais pour intention de faire une étude appelée Plan de mobilité scolaire (PMS) pour 2024. Ce plan consiste à adapter le chemin de l'école aux enfants, en collaboration avec l'ATE, Association Transports et Environnement.



Les Plans de mobilité scolaire permettent d'avoir une vision claire et chiffrée des déplacements générés par les établissements scolaires et de proposer des solutions qui tiennent compte de l'ensemble des problèmes identifiés.



En bref :

- Une démarche participative qui implique largement la communauté scolaire
- Un comité de pilotage qui rassemble les services concernés
- Un rapport qui détaille et analyse les déplacements de tous les écoliers
- Des cartes qui représentent les flux des élèves, les modes de déplacement et les points dangereux
- Des activités pédagogiques et de sensibilisation
- Des propositions concrètes pour sécuriser le chemin de l'école et favoriser la mobilité douce

Ce projet, qui me tient à cœur, ne pourra toutefois se réaliser qu'en 2025. La route cantonale devra être terminée pour que les aménagements des points d'attente devant l'école puissent être construits.

## Dicastère 3



Katuscia Sansonnens  
Cherubini,  
Vice-Syndique

## Culture et société

### L'expérience pumptrack mobile

Durant tout le mois de septembre, un pumptrack mobile a été installé à la Carrida afin d'évaluer l'attractivité de cette offre de loisir à Neyruz. En regard du succès rencontré, cette location a démontré toute l'utilité d'une telle infrastructure, très prisée par la jeunesse d'aujourd'hui. Du matin au soir, cyclistes, skateurs et trottinettistes – plus grands comme tout-petits, sous l'œil attentif de leurs parents – ont pu « rider » des heures durant, bien aidés par un été à rallonge. À l'avenir, l'installation permanente de tables et de chaises serait sans conteste un plus, car le lieu est réunificateur.



Pour l'année prochaine, des démarches ont été entreprises afin d'inscrire l'achat d'un pumptrack neuf ou d'occasion au budget communal. Une telle acquisition présenterait l'avantage de désengorger la place rouge, toujours très fréquentée, mais aussi de mettre à disposition de nos jeunes un lieu de divertissement et de rencontre supplémentaire, dans l'attente du résultat des réflexions en cours sur le futur de la zone sportive des Simon.

## Dicastère 2



Bernard Kolly,  
Conseiller  
communal

## Formation

### Ecole

Voici un petit point de la situation au 31 octobre 2023 sur le nombre d'élève :

Cycle	Nombre physique d'élève	Nombre légal d'élève
1-2H	69	69
3-4H	76	76
5-6H	68	76
7-8H	64	70
	<b>276</b>	<b>290</b>

Pour rappel, ce sont les élèves légaux que nous prenons en compte pour calculer le nombre de classes.





## Agrandissement de la ludothèque

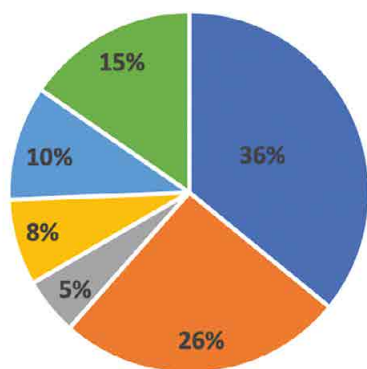
Grace à la réorganisation des locaux de la jeunesse et des samaritains, la ludothèque a pu bénéficier d'un agrandissement de 26m<sup>2</sup>.



## Box Up du 19 août au 25 octobre 2023 en quelques chiffres

En nombre d'heures	<b>28</b>
En nombre d'utilisations	<b>39</b>
En nombre de personnes	<b>18</b>
Age Minimal	<b>15</b>
Age Maximal	<b>52</b>
Age moyen	<b>35</b>

## Utilisation - Casier



Satisfaction des utilisateurs-trices **4.8/5.0**

## Dicastère 4



Axel de Montmollin,  
Conseiller communal

## Affaires territoriales

### Plan d'Aménagement Local (PAL) : État d'avancement du dossier d'adaptation aux conditions d'approbation

La halte ferroviaire de Neyruz est loin d'être accessible et sans obstacle à cause de sa configuration qui ne permet pas aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux trains sans assistante externe depuis les quais.

L'élaboration du dossier d'adaptation aux conditions d'approbation du PAL suit un rythme constant de progression. Certes, la tâche n'est pas terminée et le dossier demande encore quelques ajustements, puis un temps de relecture intensive sera nécessaire avant de lancer l'enquête publique.

À l'heure d'écrire ces quelques lignes, les thématiques du dossier d'adaptation en phase de travail sont principalement des éléments techniques à ajuster. Cependant, toute interaction découlant du moindre changement sollicité par la Commune - en lien avec ses projets actuels et de développements futurs - entraîne une cascade de nouvelles composantes à consolider. En cause, les multiples couches d'un dossier PAL composé, entre autres, du Plan Directeur Communal (PDCOM), Plan d'Affectation des Zones (PAZ), Règlement Communal d'Urbanisme (RCU), etc. et qui interfèrent systématiquement entre elles. Chaque nouvelle appréciation s'ajoute, évidemment, au planning initial et en repousse les diverses échéances.

Rappelons que le dossier de révision générale a été approuvé par la Direction du

développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) en août 2022, après avoir circulé durant 5 ans dans les services de l'État. Ce laps de temps considérable a amené vos Autorités actuelles à intégrer de nombreuses modifications au dossier initial qui avait, lui-même, été esquissé en 2013 lors de l'examen préalable. L'intégration de ces nouveautés vient « bousculer » le programme prédéfini, lequel ne faisait pas état de préoccupations sociétales et/ou communales au moment du dépôt du dossier de révision. Relevons le caractère indispensable de ces démarches qui nous permettront, in fine, de disposer d'un outil de conduite de notre développement territorial, moderne et adapté.

Dans son approbation d'août 2022, la DIME exigeait certaines adaptations conséquentes, dont :

### La zone d'activité (ZACT) La Villeyre

Le surdimensionnement de ce secteur, mis en exergue dans la décision de la DIME, a provoqué la remise en question totale de notre zone d'activité située à l'entrée Est de notre village. Ainsi, les réflexions, menées pour définir l'implantation définitive de la surface résiduelle admise - à savoir 4'979 m<sup>2</sup> - ont permis d'identifier l'emplacement exact sur le site. Ce périmètre, ainsi réduit, figurera au PAZ adapté.

### Secteurs Rte d'Onnens Nord et Sud

Suite au recours interjeté contre ces secteurs et sur la base de l'arrêt du Tribunal cantonal d'avril 2023, il a été exigé que la Commission d'Architecture et d'Urbanisme (CAU) établisse une expertise de la situation recourue. Ainsi, nous étions, jusqu'à la mi-octobre, dans l'expectative du résultat de cette expertise et des recommandations qui en découlent. L'expertise venant d'être rendue demande à être considérée, puis intégrée dans le dossier d'adaptation. Toutefois, il est fort probable que cette expertise entraîne de nouvelles réflexions qui conduiront, peut-être, à de nouvelles visions des choses, provoquant un nouveau cercle, comme décrit plus



haut, venant « bousculer » le programme initialement défini.

C'est pourquoi en additionnant toutes ces inconnues et en considérant les tâches qu'ils nous restent à accomplir pour finaliser ce dossier d'adaptation, la mise à l'enquête publique est reportée durant l'hiver 2023-2024. En revanche, nonobstant que cela ne rime pas avec précipitation et contraintes, le Conseil communal actuel peut valoriser l'objectif recherché en mettant en avant des aspects qualitatifs et de durabilité tout en anticipant les besoins futurs.

Il est probable que le temps écoulé entre la rédaction de ce texte et la distribution dans vos foyers de l'Écureuil n° 127, bon nombre de points énumérés ci-dessus ont été finalisés et que le dossier est en bonne voie de finalisation.

---

## La passerelle sur la Glâne

Malgré les démarches entreprises en vue de la réhabilitation (démolition/reconstruction) de la passerelle sur la Glâne reliant les Communes de Neyruz et d'Hauterive, les travaux doivent être reportés à 2024.

En cause, les exigences de la nouvelle Loi sur la mobilité (LMob) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 lesquelles ont amené le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) à demander l'annulation de la demande de permis en cours, car celle-ci doit désormais suivre une autre procédure que celle initiée.

C'est également pour des raisons de procédures que la Préfecture de la Sarine n'a pas pu nous accorder l'anticipation des travaux. Cette étape aurait permis de démolir l'ouvrage existant qui, rappelons-le, est condamné à cause de son état de dégradation et parce qu'il représente un réel danger pour les personnes s'y aventurant nonobstant sa fermeture.

Partant, afin de nous conformer à la procédure nouvellement en vigueur, nous

devons élaborer un Plan d'infrastructure de mobilité (PIM) pour pouvoir remettre à neuf cette Passerelle. Comme pour toute nouveauté, les automatismes liés aux changements s'acquérant progressivement et avec l'expérience ; le projet de la Passerelle sera donc notre « guide d'apprentissage » en la matière.

Nous regrettons évidemment cette situation qui retarde la remise en état d'un ouvrage tant apprécié par les populations de Neyruz et Hauterive et par bon nombre de personnes adeptes de nos chemins pédestres. L'Union fribourgeoise du tourisme (UFT) qualifie même notre Passerelle comme étant une liaison très importante du réseau officiel des chemins de randonnée pédestre et nous assure de son soutien dans nos démarches de reconstruction.

Soyez assuré-e-s que les deux Communes mettent tout en œuvre pour que les travaux projetés puissent se réaliser dès le début du printemps 2024. Nous mettons toutefois un bémol à cette prévision temporelle que nous souhaitons optimiste en émettant des réserves, totalement indépendantes de notre volonté, qui pourraient surgir par d'éventuelles autres procédures annexes à suivre.

---

## Aménagements environnementaux au fil des balades - Espace de pique-nique et bancs 2023

Les avez-vous remarquées, ces petites installations qui sont apparues cette année et qui se sont intégrées dans notre environnement ?

En 2023 sont venus s'ajouter, aux installations déjà en place dans le paysage neyruzien, 3 bancs de détente et 1 place de pique-nique. C'est d'agréables invitations à s'y installer pour profiter du moment présent. Découvrons-les :

**La Place de pique-nique** est située au Bois des Morts à l'endroit exact où se trouvait déjà une place de pique-nique laissée depuis longtemps à l'abandon. Aujourd'hui, grâce au travail de la Protection civile qui a œuvré pour la reconstruire, cette place a retrouvé son éclat. Venez redécouvrir cet endroit et attablez-vous là pour vos moments conviviaux.



**Le Banc de contemplation au Bois de La Râpe** est situé en lisière de forêt et couronne le talus sur lequel il a été installé.

Il nous a été rapporté que c'est là, un des plus beaux emplacements pour admirer le panorama de nos Préalpes.

Sa réalisation est aussi l'œuvre de la Protection civile en cette fin d'été 2023.





# Dicastères

**Le Banc de contemplation de la Chapelle de Nierlet-le-Toit** semble monter la garde devant l'entrée de cette menue bâtisse caractéristique du hameau de Nierlet-le-Toit.

Son emplacement est encore provisoire et risque d'être orienté différemment à futur. Toutefois, nul doute que la place d'un banc de contemplation aux abords de la chapelle ne saurait être remise en question. Profitez de la quiétude du lieu et admirez ce qui vous entoure.



Précisons par ailleurs que ce banc s'inscrit dans le même concept que celui posé, en 2022, à côté de l'arbre pour le climat à Nierlet. Ces deux bancs ont été commandé par la Commune auprès de notre partenaire exploitant le patrimoine forestier communal, Forêts Sarine.

**Le Banc de détente à La Carrida** se trouve au fond, après le parking communal. Depuis là, le panorama s'ouvre en direction de Villars-sur-Glâne et sur les Alpes, côté Est.

Saluons là aussi le travail de la Protection civile pour cette installation qui nous attend pour de relaxants moments de farniente.

Notre commune compte désormais une vingtaine de bancs et plusieurs places où l'on peut s'installer pour une pause pique-nique. Prochainement, nous allons établir une carte qui indiquera l'emplacement de ce mobilier environnemental, ainsi vous pourrez intégrer des moments de détente dans vos promenades.



## Dicastère 5



Murielle Roos Bovey,  
Conseillère  
communale

## Santé et prévoyance sociale

### Neyruz reçoit le label Commune Solidaire

Fondée en 2003, Fribourg-Solidaire est une fédération de 34 structures membres, des associations, des fondations, des structures entièrement bénévoles ou mélangeant salarié-e-s et bénévoles, en lien avec des enjeux de commerce équitable, qui coopèrent activement avec des partenaires locaux en Amérique latine, en Afrique et en Asie.

Au bénéfice d'un mandat de prestations avec le canton de Fribourg, d'un contrat de contribution avec la Confédération, d'un partenariat avec une vingtaine de Communes fribourgeoises, Fribourg



Solidaire est aussi un lien privilégié avec la Direction du Développement et de la Coopération et le canton de Fribourg, des Communes partenaires et 6 autres fédérations cantonales.

Depuis 2016, Neyruz verse une contribution de CHF 1.00 par an et par habitant à Fribourg-Solidaire. La Commune soutient cette fédération parce qu'elle finance un appui local, direct et efficace malgré la taille modeste des projets. Elle exécute les tâches d'analyse, de répartition des fonds et de monitoring que la Commune ne pourrait pas effectuer de manière professionnelle et elle est la référence en termes de coopération au développement dans le canton.

22 projets ont été financés en 2022. C'est ainsi que l'Association Petit Samba a pu entreprendre la construction d'un centre d'assistance pour les femmes dans la province du Passoré, au Burkina Fasso. En effet, les conditions de vie des femmes et des jeunes filles seules, souvent avec des enfants à charge, sont précaires, voire dangereuses, dans cette région. Petit Samba propose des formations théoriques et professionnelles dédiées aux femmes afin de leur permettre de se réintégrer dans la société et d'y vivre plus sereinement.

Une coopération au développement de qualité implique un réel partage des responsabilités entre la société civile, ici en Suisse et la société civile du Sud global. En soutenant Fribourg Solidaire, on s'engage en faveur d'un monde plus juste et plus durable à travers des projets qui s'attachent à réduire la pauvreté, à garantir une sécurité alimentaire, à promouvoir la défense des droits humains. Elle encourage les partenaires locaux à s'autofinancer en devenant acteurs de leur développement.

## Bilan REPER

Au début de l'année 2023 débutait le mandat de travail social de rue mené par Arnaud Frossard engagé par REPER.

Pour rappel, l'intervention d'Arnaud consiste à aller dans les espaces publics et les autres lieux de rencontre à l'extérieur, de créer un lien de confiance en écoutant les jeunes sans jugement afin de favoriser l'expression de besoins et de demandes. Des accompagnements socioéducatifs leur sont alors proposés, qui peuvent concerner des domaines très divers comme la recherche d'une formation ou d'un emploi, la dynamique familiale, les addictions, les démarches administratives, l'isolement, etc.

Arrivant presque à la fin de l'année, il nous semblait intéressant de communiquer un premier bilan de ce mandat.

### 1) Permanences sociales de rue

- 56 permanences sociales de rue
- 595 contacts avec des jeunes
- une présence accrue sur la place rouge en lien avec les problèmes de voisinage

### 2) Accompagnements socioéducatifs

- 3 jeunes accompagnés pour 6 entretiens menés au total. Le nombre de demandes d'accompagnements est relativement modeste dans la première année d'un mandat, car ces demandes supposent l'instauration préalable d'une relation de confiance bien établie entre le-la jeune et le travailleur social de rue.
- Thématiques abordées : addictions aux jeux d'argent, relations avec ses pairs en lien avec les dynamiques de groupe, intimidation et violence entre jeunes, situations familiales, projection dans la société.

### 3) Projets

La prise de contact avec les jeunes du World-Café intéressé-e-s à poursuivre les démarches a débouché notamment sur le projet basket dans la salle de sport.

- Basket dans la salle de sport : accompagnement de 4 jeunes responsables du projet dans le processus de demande à la Commune et de gestion de l'activité. Ce projet a débouché sur 3 ouvertures de la salle de sport le dimanche, lesquelles ont profité à 46 jeunes participants-es. Dans une période compliquée avec le voisinage de la Place rouge, ces ouvertures ont aussi permis de faire baisser la tension sur ce lieu.
- Inauguration du Pump Track : accompagnement d'une quinzaine de jeunes dans le processus de conceptualisation, de préparation et de gestion du projet. Les jeunes se sont occupé-e-s des activités suivantes ;
  - réalisation du flyer
  - organisation du concours sur le pump-track (catégories trottinette, skate & vélo)
  - stand musique
  - stand nourriture & boissons
  - stand jeux
  - Une centaine de neyruziens-nes de tous âges ont participé à cette inauguration.
- Rencontres jeunesse : initiation d'une rencontre jeunesse réunissant les acteurs concernés par les jeunes de la Commune ; une deuxième aura lieu au mois de novembre. Notons encore que l'accueil extrascolaire a fait appel à des jeunes du Pôle Mini-Jobs de REPER pour des travaux de mise en place.

### 4) Travail de réseau

- Promotion du projet Midnight lors des permanences sociales de rue et communication des offres d'emploi de responsable de projet et de coachs.
- Implication dans la gestion du conflit de voisinage à la place rouge : échanges et rencontres avec les jeunes, une maman de jeune, des riverain-e-s, les autorités communales, la police cantonale et participation à l'élaboration du contenu du panneau « utilisation de la Place Rouge ».

### 5) Perspectives pour la suite :

- Poursuivre les permanences sociales de rue pour créer et/ou renforcer les liens de confiance avec les jeunes de Neyruz ainsi que pour observer leurs différentes dynamiques sur l'espace public et certains espaces privés comme les zones communes du quartier Le Clédard.
- Garder une attention particulière sur la situation de la Place Rouge.
- Proposer du soutien aux jeunes de Neyruz dans le cadre des accompagnements socioéducatifs.
- Poursuite des rencontres jeunesse.
- Continuer d'être à l'écoute des besoins, idées, projets des jeunes rencontrés-es et leur proposer du soutien pour y répondre.



### En conclusion

Restons attentifs à nos jeunes et à nos adolescents-es. En temps normal, la période entre l'enfance et l'âge adulte est source d'une grande vulnérabilité. Dans un contexte «multicrise», de crises successives et à l'heure des réseaux sociaux, le terrain anxigène est bien là. Sachant que c'est en se soutenant que l'on s'élève, chacun peut contribuer à la réussite de quelqu'un d'autre. Le dépassement de soi, la confiance, l'épanouissement, la motivation, la satisfaction sont des sentiments qui donnent des ailes. En mettant en place des programmes tels que REPER, nous pouvons contribuer à donner des ailes à nos jeunes.





## Jardin partagé

Avec l'automne, le temps des récoltes est venu couronner cette première année de partage. Au fil des mois, le travail de Célia et Joël Reinhard a donné couleurs et vie à mon jardin. C'est un magnifique projet, créateur de sens et de liens, simple et enrichissant que la CEIG a mis sur pied. Je suis heureuse d'avoir pu y participer.



L'avenir est prometteur avec la naissance de Basile, un nouveau petit jardinier qui plongera bientôt lui aussi ses mains dans la terre !

Romaine Torrione

## Dicastère 6



Fabien Mettraux,  
Conseiller  
communal

## Routes et édilité

### Nouvelle Loi sur la Mobilité (LMob) - Zoom sur quelques prépondérances

Cette nouvelle loi, encore jeune et dont les subtilités ne nous sont pas encore toutes familières, définit bon nombre de nouveautés auxquelles nous devons désormais tenir compte. La « Mobilité », ce mot

générique, englobe de multiples facettes et touche beaucoup de domaines. Que l'on soit simple usager d'un chemin de mobilité, propriétaire d'une parcelle bordant un de ces axes ou une collectivité devant garantir la signalisation, la sécurité, etc., de ces tronçons, cette nouvelle loi définit ce qui nous incombe.

Ci-après, les incidences de la LMob sur certaines distances à respecter :

#### Distances aux routes pour les plantations, panneaux réclames, murs et clôtures

Les distances aux routes à respecter sont décrites dans la LMob et son règlement (RMob) sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Rien de nouveau en la matière, car des exigences similaires étaient déjà établies dans l'ancienne Loi sur les routes, désormais abrogée.

Toutefois, que ce soit l'ancienne ou la nouvelle base légale, la compréhension de ces paramètres reste complexe et il est normal de s'interroger sur la « bonne » distance à appliquer que ce soit pour une haie vive ou encore un mur de soutènement.

Le Service des Ponts et Chaussées (SPC) a édité quelques schémas explicatifs pour nous venir en aide et nous permettre d'identifier la situation la plus similaire à celle que l'on projette. Si vous souhaitez prendre connaissance de l'entier de cette documentation publiée par le SPC, ce lien vous amène directement aux documents : <https://www.fr.ch/sites/default/files/2023-08/journee-afeta-du-10082023pdf.pdf>



Extrait des schémas :

### Distance aux routes des plantations

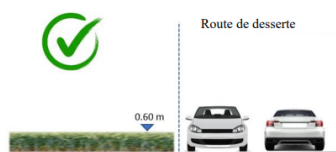
La distance entre les plantations et la route est réglée dans la **Loi sur la mobilité** (Art. 137 et 138) et le **Règlement sur la mobilité** (Art. 63). L'objectif est d'assurer des visibilité suffisantes et la circulation en toute sécurité des différents usagers.

La loi prévoit plusieurs cas de figure. Ces principes sont valables en alignement, sans tenir compte des conditions de visibilité dans les carrefours.

Les **plantations agricoles d'une hauteur maximale de 60 centimètres** par rapport au niveau de la chaussée et les **haies vives d'une hauteur maximale de 90 centimètres** sont autorisées dans les limites de la distance de construction:

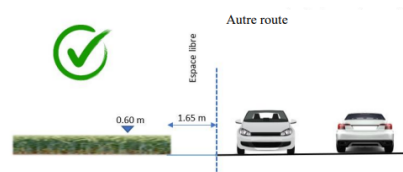
#### > Le long d'une route de desserte

Pas de distance minimale



#### > Le long d'un autre type de route

Minimum 1.65m entre les plantations et le bord de chaussée



Une route de desserte se trouve en localité, à l'intérieur des espaces bâtis. Elle permet de desservir un quartier et n'accueille en principe que le trafic interne au quartier.

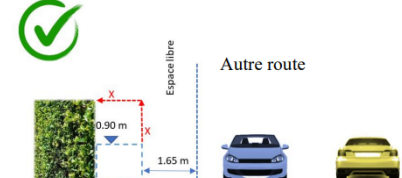
**Plantations agricoles d'une hauteur supérieure à 60 centimètres de hauteur et haies vives d'une hauteur supérieure à 90 centimètres de hauteur:**

Les plantations doivent être reculées d'autant de centimètres qu'elles dépassent la hauteur limite.

#### > Le long d'une route de desserte



#### > Le long d'un autre type de route





## Taille et entretien des arbres, haies et autres végétations

Nous profitons de cette thématique pour rappeler aux propriétaires leur obligation d'entretien d'arbres, haies ou toute autre végétation situés en bordure de routes et sentiers publics. En effet, il leur incombe de garantir la visibilité routière aux abords des routes bordant leur parcelle. Cette obligation est également inscrite dans la LMob.

Précisons que nous parlons là de végétation aux abords des routes et sentiers, restent réservés les obligations d'implantation et entretien pour toute végétation et arbres entre deux fonds voisins, lesquels obligations sont décrites dans le Code civil suisse (CCS).

## Concept zones 30 km/heure - Etat de la situation de mise à jour

Le concept des zones 30 dans notre village, initialement approuvé en 2003, est en phase de mise à jour afin de pouvoir réaliser les tronçons qui ne sont pas encore en zones 30. Ainsi, en février, nous avons élaboré le cahier des charges et lancé les appels d'offres pour les prestations d'ingénieurs. Après analyse des offres, le mandat d'étude d'ingénieurs pour le Concept « zones 30 » a été adjugé au mois de juin de cette année.



Avant d'établir son rapport, le bureau d'ingénieur va effectuer une série de mesures

pour chaque tronçon à mettre à jour (vitesse, nombre de passages véhicules, type de véhicules, etc.).

Chaque mesure doit être prise sur une période de 15 jours, ce qui représente entre 4 à 6 semaines par secteur, selon les longueurs et les spécificités des tronçons. Relevons, toutefois, que ces mesures ne peuvent pas être faites durant les périodes de vacances scolaires, pour garder une unité dans les données récoltées. La finalisation du concept est prévue pour début 2024, ce qui marquera le rythme pour la mise à l'enquête publique qui suivra.

## Compacteur

Après discussions avec nos prestataires, il s'avère que le système actuel présente quelques problèmes, notamment de bruit, de lenteur et de solde de carte qui ne s'affiche pas. Pour se pencher sur ces problématiques, des ingénieurs se sont même déplacés depuis l'Autriche. Par ailleurs, le système en place présente des incompatibilités avec la gestion à prépaiement et le porte-monnaie virtuel Gestinergie.



En recherchant des pistes de solutions, quelques divergences sont apparues, comme le fait que les compacteurs sont en location et que les bennes sont propriété de la Commune. S'ajoute à cela, l'augmentation des prix fixés en 2019, qu'il est aujourd'hui obligatoire de réadapter aux coûts de la vie.

Ainsi, après une évaluation des solutions, nous avons opté pour une variante qui permet de conserver notre système de prépaiement Gestinergie et nos propres bennes, sans avoir à changer les cartes pour le compacteur. Cette évolution se fera en collaboration avec trois sociétés de la place fribourgeoise. Ce système sera intégré dans le budget 2024.

## Accès au Canapé forestier

Sachant qu'une grande partie du chemin emprunté actuellement par les enfants pour se rendre au Canapé forestier ne se trouve pas en site propre, un crédit pour l'aménagement d'une voie de mobilité sécurisée a été accepté par le Conseil général en décembre 2021.

Cette infrastructure, étant pour une grande partie située en zone agricole, vient s'insérer dans le cadre de la réfection des infrastructures agricoles communales (chemins AF). C'est un long processus et ce n'est qu'en date du 21 septembre dernier qu'a eu lieu la visite d'inspection du projet communal par l'Autorité cantonale d'amélioration foncière (Service de l'Agriculture).

Nous sommes donc dans l'attente de leur expertise, à la suite de laquelle il est possible que quelques modifications doivent être apportées pour obtenir, nous l'espérons, un préavis favorable du canton. Une fois cette phase terminée, nous aurons les mêmes démarches à entreprendre au niveau fédéral, car ces chemins sont situés hors des zones à bâtir. Malgré ces nombreuses étapes, nous avons bon espoir de pouvoir mettre ce dossier à l'enquête publique au printemps 2024.

L'aménagement de l'accès au Canapé forestier est d'importance prioritaire pour le Conseil communal, mais celui-ci se doit de respecter le processus imposé avant de pouvoir réaliser le cheminement.

Toutefois, dans l'intervalle, des mesures de sécurisation le long du cheminement emprunté par les enfants ont été entreprises.





## Dicastère 7



Jean-Marc Sallin,  
Conseiller communal

### Eaux et route cantonale

#### Le Plan des infrastructures en eau potable (PIEP) de Neyruz est en cours de révision

Le PIEP est un instrument de gestion, de planification technique et financière se rapportant à l'alimentation en eau potable (AEP) sur un territoire et à un distributeur d'eau potable.

(DIAF) et doit également satisfaire aux normes et directives en vigueur.

Le PIEP permet, par ailleurs, d'identifier et de quantifier les moyens financiers nécessaires pour assurer l'autofinancement à long terme du service des eaux de la commune de Neyruz. Concrètement, ces moyens financiers correspondent à des taxes et émoluments définis dans les règlements communaux sur la distribution d'eau.

Approvisionner en eau potable nos habitations implique de dimensionner le réseau communal afin que celui-ci puisse garantir l'eau potable qui coule à travers nos robinets, celle nécessaire à la défense incendie ou en cas de crise. Cela contraint les Communes à réévaluer périodiquement leur PIEP en considérant, entre autres, les

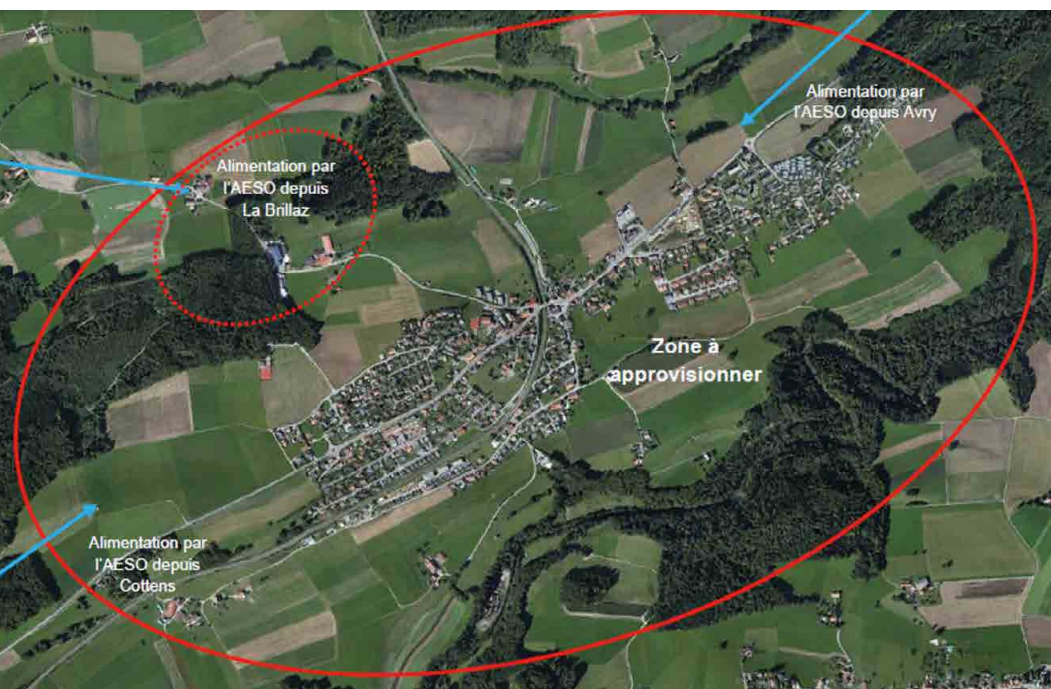
PIEP, l'ensemble des paramètres contraignants a été analysé et les objectifs ci-dessous ont été fixés.

- Fournir un inventaire et un diagnostic des ressources et ouvrages existants sur le territoire communal.
- Gérer de manière optimale et durable les principales ressources existantes en eau et proposer des solutions performantes.
- Assurer à long terme la distribution en eau en qualité conforme aux exigences légales et en quantité suffisante (débit, pression) sur l'ensemble du territoire alimenté par la Commune, en conditions normales et en cas de crise.
- Garantir les conditions hydrauliques standards et les équipements nécessaires pour la défense incendie.
- Fournir aux Autorités communales un instrument de gestion et de planification technique et financière accessible, transparent et conforme aux exigences légales en la matière.

Le concept prévoit par ailleurs plusieurs principes d'amélioration lesquels englobent :

- La recherche d'éventuelles nouvelles ressources
- L'équipement des futures zones bâties
- La mise en conformité et l'amélioration du réseau de conduites et de bornes hydrantes.

La conclusion du rapport technique accompagnant le dossier PIEP en création relève que « globalement le système d'Alimentation en eau potable (AEP) de la commune de Neyruz est relativement bien étendu sur le territoire communal, d'âge moyen et d'état satisfaisant. Il compte des pertes estimées sur le réseau de l'ordre de 15 %. Il comporte actuellement 2 captages, 1 station de pompage, 3 chambres de livraison, env. 25 km de conduites, 631 vannes (réseau et branchement) et 75 bornes hydrantes (BH) ».



L'obligation d'assurer l'approvisionnement en eau potable et d'en garantir l'irréprochabilité de consommation incombe aux communes. Cette obligation est liée à diverses bases légales, fédérales et cantonales. Le PIEP est approuvé par les Autorités cantonales sous la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

zones à bâtir existantes ainsi que celles futures prévues par le Plan d'aménagement local (PAL). Raison pour laquelle, les mesures identifiées dans l'annexe 1 du PIEP peuvent prévoir un horizon de planification sur plusieurs décennies.

Partant, dans l'étude d'établissement du





Ainsi, la Commune, après avoir réalisé les études et établi le dossier PIEP, l'a publié à l'enquête publique le 13 janvier 2023. Durant 30 jours, la population a pu consulter le dossier et émettre des observations sur l'ensemble du dossier. Dans ce laps de temps, une lettre d'observation nous est parvenue. Ces observations ont été transmises à la DIAF avec l'ensemble du dossier.

Le Conseil communal a adopté le PIEP et ses mesures en séance du 15 mars 2023 et le dossier a été transmis à la DIAF le 21 mars 2023 pour approbation. Le dossier contenait le plan d'ensemble, le plan d'alimentation en eau potable et temps de crises (AEC) et le rapport technique avec les annexes de 1 à 5.

À l'heure d'écrire ces quelques lignes, le dossier est toujours en circulation dans les Services cantonaux et devrait nous revenir d'ici la fin de l'année 2023.

## Sécurité générale

### Trottinettes électriques

Certaines trottinettes électriques sont admises à la circulation, mais pas toutes. Vous pouvez clarifier la question avec un spécialiste avant un éventuel achat. Si une trottinette électrique est admise à la circulation, elle est soumise aux mêmes règles que les vélos. Cela signifie qu'avec une telle trottinette, il faut utiliser les pistes et bandes cyclables. Il est uniquement possible de rouler sur le trottoir lorsque c'est aussi autorisé pour les vélos.

Dans le cas où l'engin n'est pas admis à la circulation, il est uniquement permis de circuler sur un terrain privé.

Les trottinettes électriques peuvent atteindre une vitesse de 20 km/h au maximum de par leur construction.

L'âge minimum est fixé à 14 ans. Les jeunes de moins de 16 ans peuvent circuler à trottinette électrique uniquement s'ils sont titulaires du permis de cyclomoteur (permis M).

Une plaque de contrôle n'est pas obligatoire.

Depuis le 1er avril 2022, l'utilisation des phares est obligatoire même en journée sur les trottinettes électriques.

### Planches à roulettes électriques

À l'heure actuelle, les skateboards électriques ne sont pas admis à la circulation. Cela signifie qu'ils ne peuvent être utilisés que dans des espaces privés. Il n'est pas autorisé de circuler sur les trottoirs, les zones réservées aux piétons, les pistes cyclables ou encore sur la chaussée.

Principe de la priorité de droite, valable pour les vélos et trottinettes aussi !

D'une manière générale, la priorité de droite est la règle dans les intersections. Est réservée toute réglementation différente de la circulation imposée par des signaux ou par la police (art. 36, al. 2, de la loi fédérale sur la circulation routière [LCR]).

### Qu'est-ce qu'une intersection ?

Les intersections pour lesquelles la priorité de droite est la règle sont des croisées, des bifurcations ou des débouchés de chaussées.

Ne sont pas des intersections les endroits où débouchent sur la chaussée des voies cyclables, des chemins ruraux ou des sorties de garage, de places de stationnement, de fabriques, de cours, etc. (art. 1, al. 8, de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière [OCR]). Celui qui, sortant d'une fabrique, d'une cour, d'un garage, d'un chemin rural, d'une voie cyclable, d'une place de stationnement, d'une station d'essence, etc., ou traversant un trottoir, débouche sur une route principale ou secondaire est tenu d'accorder la priorité aux usagers de cette route (art. 15, al. 3, OCR). Si une voie de circulation ne peut clairement être attribuée à un

des exemples précités, la jurisprudence se fonde également sur l'importance et la signification que cette dernière a pour le trafic, en particulier par rapport à la route sur laquelle elle débouche.

## Dicastère 8



Maryline Dafflon,  
Conseillère  
communale

## Bâtiments et développement durable

### Agrandissement du périmètre scolaire

Lors de la séance extraordinaire du Conseil général du 28 août 2023, il a été annoncé qu'un groupe de travail sera organisé pour approfondir le thème de l'agrandissement du périmètre scolaire, y inclut la salle de gym. Ce groupe de travail a été constitué et regroupe 14 personnes (10 membres du Conseil général et commissions, ainsi que 4 membres du Conseil communal). Dans une atmosphère très constructive, le groupe de travail s'est déjà réuni à plusieurs reprises. Des résultats concrets sont à venir et seront présentés, dans la mesure du possible, au Conseil général de décembre 2023.



## Comptoir

Le 23 septembre 2023, la Commune de Neyruz, accompagnée par la Commission 3E (Énergie, Environnement et Économie) a organisé le 2<sup>ème</sup> comptoir des entreprises neyruziennes. Dans le cadre de cet événement, ce sont 20 commerces qui ont présenté leurs activités. La Commune de Neyruz a également mis en place un portail digital des entreprises à travers un site internet dédié à l'économie locale : [www.entreprises-neyruz.ch](http://www.entreprises-neyruz.ch). Celui-ci regroupe 44 entreprises.



Soutenez l'économie locale et consommez à Neyruz !



## (Re)découvrez les entreprises neyruziennes

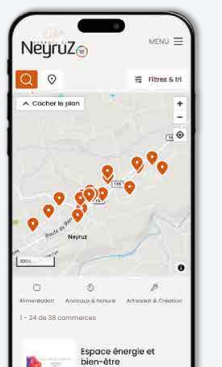
Rendez-vous sur notre nouveau portail digital dédié à la vie commerçante de Neyruz.

En plus de la liste de nos entreprises et commerces avec une carte interactive, vous y trouverez les prochains événements soutenant l'économie locale neyruziennne.

Partez à leur rencontre et consommez local !



Accéder au portail [www.entreprises-neyruz.ch](http://www.entreprises-neyruz.ch)



## Développement de la société Neyerjie SA

La société Neyerjie SA, fondée par la Commune de Neyruz en 2015, est devant de futurs investissements : besoin d'agrandissement de la centrale de chauffe, nouveaux raccordements, installations photovoltaïques (PV), communauté de consommateurs d'électricité PV et possibilité de soutien aux privés dans leur transition énergétique. Pour financer cette nouvelle étape, Neyerjie est en discussion avec des partenaires, tous intéressés sous différentes formes d'investissements de Neyerjie. Un rapport sera remis avant la fin de l'année au Conseil communal puis au Conseil général en 2024.

En attendant, nous vous invitons à visiter le nouveau site internet de Neyerjie : [www.neyerjie.green](http://www.neyerjie.green). Vous y trouverez notamment des informations sur la batterie de stockage de l'énergie PV. Son financement est assuré par le Groupe-e jusqu'au terme d'un projet pilote conjoint avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), puis sera repris par Neyerjie. Une pompe à chaleur va être installée début 2024 afin d'utiliser le surplus d'énergie PV et de couvrir les besoins d'eau chaude sanitaire entre avril et septembre, selon la météo.

## Réduire nos émissions CO2

Notre Commune vient de calculer son bilan carbone. **L'objectif ?** Mesurer les émissions CO2 générées (1) par notre Administration communale (par exemple dues à l'énergie, les transports, achats, déchets, etc.) et (2) globalement sur notre territoire communal (par exemple chauffage, transport, activité économique, consommation, utilisation des surfaces, etc.). **Pourquoi ?** Parce que la Suisse s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et que Neyruz a son rôle à jouer pour y arriver. Et aussi parce qu'avoir des chiffres va nous aider à fixer des priorités pour agir, comme annoncé dans la stratégie de développement durable

Agenda 2030 de la Commune de Neyruz. **Résultats ?** En 2022, notre Administration a émis ~500 tonnes de CO2 et chaque habitant-e de Neyruz a émis ~10 tonnes de CO2. **Notre objectif ?** Réduire ensemble cet impact de plus de 40% d'ici 2030, afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. **Et maintenant ?** Un groupe de travail communal va être formé pour proposer des actions pour notre Administration et des ateliers participatifs seront organisés avec vous dans le courant 2024 afin de présenter les résultats du bilan carbone et identifier ensemble comment agir à l'échelle de notre territoire. Prêt-e-s à vous engager pour atteindre notre objectif 2030 ? Alors à bientôt !

**Christophe Labaloue**, Délégué à l'énergie et au développement durable pour la Commune de Neyruz

## Visite de la forêt neyruziennne



Le 9 septembre 2023, le Service des forêts et de la nature (SFN) du canton de Fribourg nous a transmis sa passion en organisant, conjointement avec la Commune de Neyruz et la Commission 3E, une visite de la forêt des Simon. Les nombreux participant-e-s ont été éclairés sur la biodiversité, les espèces, les biotopes, les coupes de bois, son exploitation, les stations forestières et Lothar 24 ans plus tard. Une démonstration de déchiquetage de bois a été effectuée, ressource approvisionnant la centrale de chauffe neyruziennne.





# Dicastères

## Dicastère 9



Jean-Noël Gendre,  
Conseiller communal

## Finances et constructions

### La 5G

Lorsque l'on parle « 5G », ce qui chiffonne d'entrée de jeu, c'est le danger qu'elle pourrait provoquer. Comment se forger une opinion rationnelle à travers la multitude d'informations, pas toujours fiables, qui transitent sur les nombreux canaux de communications autour de la thématique 5G ?

Nonobstant les études scientifiques menées pour évaluer les impacts potentiels sur la santé de la 5G, ou par d'autres technologies sans fil en général, nul ne peut établir avec certitude les liens avec la 5G. Ce qui est cependant rassurant, c'est que les niveaux d'exposition aux rayonnements des antennes 5G restent bien au deçà des seuils exigés par les Autorités compétentes.

Partant, nous pouvons faire confiance aux normes et exigences en vigueur qui conditionnent l'installation des antennes 5G sur notre territoire. En effet, les réseaux 5G sont soumis à des normes de sécurité strictes, que ce soit en amont de l'installation ou une fois l'antenne fonctionnelle. Les réseaux 5G sont régulièrement surveillés et contrôlés par les services de mesures compétents, lesquels s'assurent du respect des normes imposées. Les opérateurs doivent démontrer, en tout temps, que leurs antennes respectent les valeurs limites autorisées à l'emplacement défini, à savoir à proximité des lieux à utilisation sensibles (LUS) comme les habitations, lieux de travail, etc., ou à proximité des lieux à séjour momenta-

né (LSM) comme les espaces extérieurs sportifs, parcs, places de jeux, etc.

Comment fonctionne la 5G et pourquoi en a-t-on autant besoin ?

- La 5G utilise les ondes radio à des fréquences de plusieurs gigahertz (GHz), lesquelles fréquences sont beaucoup plus basses que celles des rayons gamma par exemple. Les ondes 5G sont des ondes électromagnétiques non ionisantes, ce qui signifie qu'elles n'ont pas suffisamment d'énergie pour ioniser des atomes ou des molécules.
- Les avantages technologiques sont de l'ordre de la connectivité, de vitesse et de capacité de transport des données. Ces paramètres sont nécessaires au développement de technologies telles que l'internet des objets (IoT), les voitures autonomes, la télémédecine, les transports publics, les services d'urgence et bien d'autres. Tout cela influence indéniablement notre vie quotidienne, notre sécurité et notre environnement tant économique que social.

L'Office fédéral des communications (OFCOM) a publié sur son site internet, dans une de ses notices informatives sur la 5G, un tableau illustrant les multiples utilisations de la 5G. Pour vous documenter plus amplement, le lien ci-après vous sera utile :

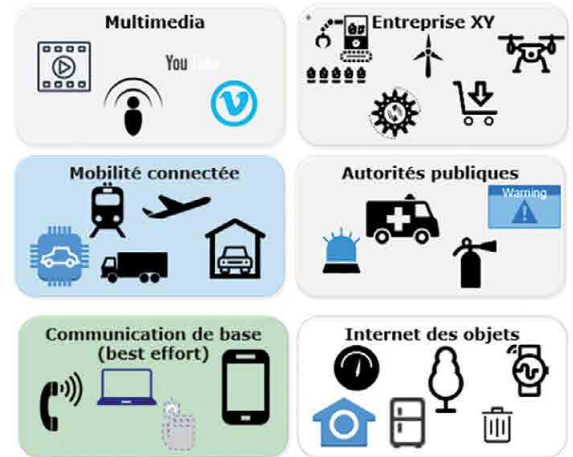
fichier à télécharger : [https://www.bakom.admin.ch/dam/bakom/fr/dokumente/faktenblatt\\_5g.pdf.download.pdf/notice-d-information\\_5G.pdf](https://www.bakom.admin.ch/dam/bakom/fr/dokumente/faktenblatt_5g.pdf.download.pdf/notice-d-information_5G.pdf)



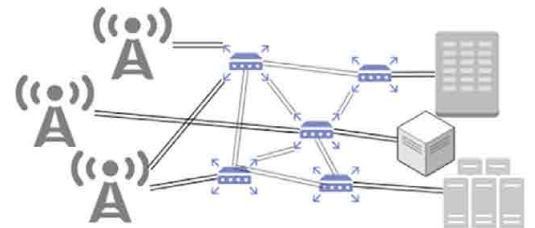
### Qu'en est-il de l'installation du mât permettant l'implantation d'antennes 5G au centre sportif Les Simon ?

L'autorisation de construire un mât pour des antennes 5G au centre sportif Les Simon a obtenu une autorisation de construire en bonne et due forme. En effet, le dossier respectait en tous points les valeurs limites admises et répondait à toutes les autres obligations liées aux procédures en vigueur.

Les réactions suscitées suite à l'installation du chantier, notamment le manque de communication autour de cette installation, ont été entendues par le Conseil communal qui en a pris bonne note.



### Ressources physiques



Toutes les demandes de permis paraissent dans la Feuille officielle du canton de Fribourg et au pilier public comme l'exige la base légale. À Neyruz, nous publions également toutes ces demandes sur notre site internet et sur l'application i-Sarine. Nous regrettons la perception sur le manque d'information autour de ce projet et vous assurons que la procédure a été faite en toute transparence. Soyez assurés qu'à l'avenir, nous prendrons un soin particulier à la communication de ces demandes de permis à caractère sensible.

Le Service technique communal est à votre disposition pour tout complément sur cette thématique ou toute autre question en lien avec vos projets de construction.



# Manifestations

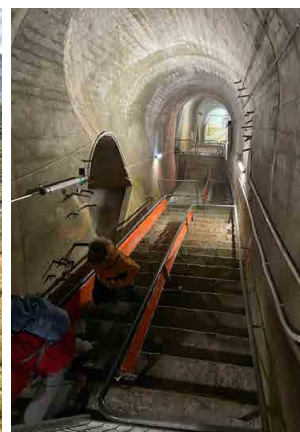
## Théâtre des Écureuils

Le théâtre des Écureuils a mis des étoiles dans les yeux aux spectateurs cette année encore en présentant « La Princesse et la Grenouille » avec sa troupe d'enfants comédien-ne-s.



## Sortie Gym hommes

La sortie Gym Hommes a eu lieu le week-end du 26 et 27 août 2023 à la Grande Dixence où les gymnastes ont marché pour admirer des monuments et des paysages à couper le souffle.





## Fête nationale

La fête nationale, organisée par La Jeunesse de Neyruz et animée par La Cordiale, s'est déroulée au terrain de foot des Simon dans une ambiance chaleureuse.



## Soirée pétanque

Le Conseil communal et les employés de la Commune se sont retrouvés au Centre sportif des Simon afin d'échanger un moment de convivialité autour d'un tournoi de pétanque.



## Rencontre des Conseillers communaux de Sarine Ouest

Suite à la rencontre organisée par Cottens en 2022, la Commune de Neyruz a organisé une réunion à la fin du mois de juin 2023 entre les différents-es Conseillers-ères communaux de Sarine Ouest afin de partager un moment agréable et convivial en dehors des séances formelles.







### **Pour ses 35 ans, le club de pétanque La Rincette a fait partager sa passion aux Neyruziens**

Fondé en 1988 par quelques passionnés, le club de pétanque La Rincette a fêté cette année ses 35 ans d'existence. Pour célébrer cet événement et mieux faire connaître le maniement des boules aux habitants de notre village, le comité de La Rincette a mis sur pied, avec l'aide de ses membres, un tournoi destiné en premier lieu aux non-spécialistes de la pétanque afin qu'ils puissent s'affronter amicalement sur les neuf terrains situés au centre sportif Les Simon. Ce **tournoi villageois du samedi 1<sup>er</sup> juillet** a réuni 36 équipes de 3 joueurs qui ont disputé chacune 4 parties sous l'œil attentif des commissaires de jeu qui étaient là pour les encadrer afin que tout se déroule pour le mieux. Vêtus de leur nouveau T-shirt du 35<sup>e</sup> couleur bleu roi, d'autres membres de La Rincette se sont affairés à La Buvette, servant des boissons rafraichissantes entre chaque partie et préparant les fameux cafés Fanny, marque de fabrique de La Rincette lors de manifestations spéciales.

A l'heure de midi, autour du verre de l'amitié, les participants ont tout d'abord pu déguster les délices préparés par nos membres pour l'apéritif, avant de passer à table pour goûter l'excellent repas concocté par une équipe de cuisine expérimentée emmenée par son chef Gilles.

Après 2008 (tournoi inter-sociétés), 2013, 2015 et 2018, cette 5<sup>e</sup> édition du tournoi villageois a pu se dérouler sous une météo clémente, ni trop chaude ni trop pluvieuse. Pour La Rincette, l'objectif principal a été atteint : on a entendu beaucoup de rires, d'échanges entre les participants lors de parties disputées sous le signe de la bonne humeur et du fair-play ou lors de moments conviviaux autour d'un verre ou d'une assiette. **Le tournoi a été remporté par l'équipe des Brass Boules**, une des 4 équipes inscrites par **La Cordiale de Neyruz**, composée de **Bruno Corpataux, Laura Crausaz et Elie Darbellay** (de gauche à droite sur la photo). Le classement complet et d'autres images du tournoi peuvent être consultées sur notre site internet [www.larincette.ch](http://www.larincette.ch).

Chaque membre de l'équipe gagnante a reçu une statuette réalisée par notre artiste **Xavier Vimal** ainsi qu'un bon de CHF 100.- offert par **Buchard Voyages**. Félicitations aux vainqueurs mais également à tous les participants qui ont tous reçu de magnifiques prix grâce à nos généreux sponsors que nous profitons encore une fois de remercier. Nous vous donnons rendez-vous dans 5 ans pour le prochain tournoi villageois.

L'équipe des Brass Boules, vainqueur du tournoi 2023, avec (de g. à d). Bruno Corpataux, Laura Crausaz et Elie Darbellay



Le comité fondateur de La Rincette lors de l'inauguration des terrains actuels en 1996, avec (de g. à d.) Robert Yerly, Pierre Barth, Gérard Riedo, Pascal Gendre et † Jean-Pierre Telley, dit Nago, 1<sup>er</sup> Président de La Rincette







# Manifestations

L'équipe de cuisine 2023 avec (de g. à d.) Patrice Odin, Joëlle Pillonel, Benoît Sprumont, Dominique Odin, Catherine et Gilles Dominique (manque sur la photo Edouard Grandjean)



Le comité 2023 avec (de g. à d.) Lucie Piccand, Gilles Dominique, Roger Stroude (Président), Daniel Jaquier et Isabelle Morel



Le club de pétanque La Rincette est une amicale villageoise qui compte environ 120 membres. Tous ont pour but le plaisir de se retrouver 2 à 3 fois par semaine (mardi et vendredi à 19h30 et dimanche à 9h30) et de passer d'agréables moments sur des pistes de pétanque. Nous rencontrons chaque année d'autres clubs pour des joutes amicales comme ici en 2020 où nous avons reçu le club de Puidoux (VD).



La Rincette participe à la vie villageoise avec l'organisation d'un match aux cartes chaque année en janvier depuis 2011, ou la fête nationale (en 2009, puis de 2011 à 2022). Elle a aussi participé au carnaval villageois en 2015 et 2017 (ci-dessous)



# Manifestations



## Giron des Jeunes

Le 25<sup>ème</sup> Giron des Jeunes Sarinoise s'est déroulé du 21 au 25 juin 2023 à Posieux, Commune d'Hauterive FR ou la Jeunesse de Neyruz a défendu ses couleurs.







# Informations officielles

## Engagement de jeunes pour les travaux d'été à l'école et à la bibliothèque

La Commune de Neyruz engage des jeunes dès 16 ans pour effectuer des travaux de nettoyage durant les vacances d'été. Toutes les personnes intéressées peuvent faire parvenir une candidature écrite à l'Administration communale jusqu'au 31 janvier 2024. Le nombre de candidats dépassants largement les places disponibles nous offrons les places par ordre d'arrivée. Les réponses devraient parvenir d'ici février/mars pour que chacun puisse d'organiser au mieux. Les candidatures doivent préciser la semaine souhaitée, la semaine 28, du 8 au 12 juillet 2024, ou la semaine 29, du 15 au 19 juillet 2024.

## Connaissez-vous les numéros d'urgence en Suisse ?

les 6 numéros sont :

- 144** Ambulance, numéro appels urgents pour tous les cas d'urgence; médicale santé; 1<sup>er</sup> secours
- 118** Pompiers, sauvetage, lutte contre les incendies
- 117** Police, ordre et sécurité
- 112** Appel d'urgence Européen y compris en Suisse
- 1414** REGA garde Aérienne Suisse de sauvetage, apporte une assistance médicale aérienne
- 145** Institut de toxicologie en cas d'empoisonnement

## Prêt de matériel samaritains -

Mme Anne-Lise Faoro 076 579 18 89

## Présidente des samaritains -

Mme Marina Curty 079 843 65 10

## Cure catholique romaine

026 477 12 20

## Paroisse réformée 026 309 24 90

## Gendarmerie cantonale de Prez -

Cpl Nicolas Cuennet 026 305 87 55

## Commandant de la Compagnie Sarine

Centre - Oliver Chenaux 026 561 31 60

## Service Social Arcos, Rosé

026 477 16 88

## Congélateur collectif - M. Jean-Marc

Schorderet 079 478 88 05

## Repas à domicile - M. Jean-Bernard

Boschung 079 332 46 23

## Loto des enfants et vente de sapins de Noël

Le Conseil des parents organise les événements ci-dessous et vous invite d'ores et déjà à réserver les dates des :

### Judi 07.12.2023

pour la **vente des sapins de Noël**, de 15h00 à 18h00, devant le local de la voirie



### Vendredi 08.12.2023

pour le **loto des enfants**, à 14h00, à l'Aigle Noir



Nous espérons vous voir nombreux et vous remercions de votre présence et de votre soutien à ces actions.

Le Conseil des parents



## Principaux contacts communaux

**Syndic** - M. Jean-Pierre Corpataux 079 581 83 53

## Responsable administratif -

M. Nicolas Wolleb 026 916 15 50

## Secrétariat communal -

e-mail neyruz@neyruz.ch

## Voirie de Neyruz (local du feu)

026 916 15 79

## SINEF, Service de permanence eau 0800

07 46 33

## Forestier communal - M. Damien Berset

079 204 03 39

## Gérant des cultures et inspection du

bétail - M. Jean-Louis Schafer

026 477 32 15

## Suppléant - Gérard Mettraux

026 477 18 01

## Garde-Faune - M. Guy Menoud

079 636 23 61

## Section des Samaritains :

www.samaritains-neyruz.ch





# Informations officielles



## Terrain de foot

Le FC Neyruz a constaté une dégradation du terrain de football principal suite à l'emploi intensif de la surface de jeu. Il est demandé aux joueurs occasionnels de privilégier le terrain d'entraînement.



## Agenda des manifestations



### Calendrier 2023

Date	Activité	Société
jeudi 07 décembre 2023	<b>Vente de sapins</b>	Conseil des parents
vendredi 08 décembre 2023	<b>Loto des enfants</b>	Conseil des parents
samedi 9 décembre 2023	<b>Midnight Neyruz</b>	Commission CSL et Commune de Neyruz
dimanche 10 décembre 2023	<b>Dîner de Noël des Aînés</b>	Commune et Paroisse de Neyruz
mardi 12 décembre 2023	<b>Séance Conseil général</b>	Commune de Neyruz
samedi 16 décembre 2023	<b>Midnight Neyruz</b>	Commission CSL et Commune de Neyruz

### Calendrier 2024

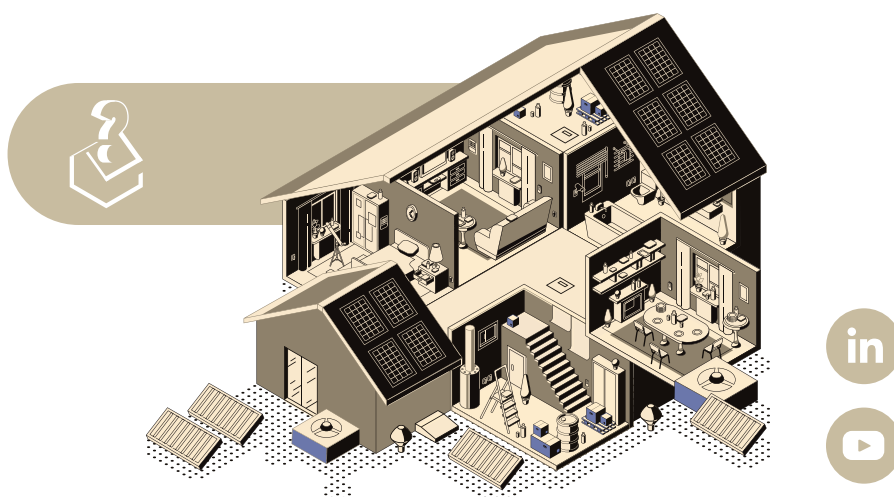
Date	Activité	Société
ssamedi 06 janvier 2024	<b>Bal du Petit Nouvel'An</b>	Restaurant de l'Aigle Noir
samedi 06 janvier 2024	<b>Midnight Neyruz</b>	Commission CSL et Commune de Neyruz
vendredi 12 janvier 2024	<b>Match aux cartes</b>	La Rincette
samedi 13 janvier 2024	<b>Midnight Neyruz</b>	Commission CSL et Commune de Neyruz
vendredi 19 janvier 2024	<b>Apéritif des bénévoles</b>	Commune de Neyruz
samedi 20 janvier 2024	<b>Midnight Neyruz</b>	Commission CSL et Commune de Neyruz
vendredi 26 janvier 2024	<b>Apéritif des nouveaux habitants</b>	Commune de Neyruz
samedi 27 janvier 2024	<b>Midnight Neyruz</b>	Commission CSL et Commune de Neyruz
samedi 3 février 2024	<b>Midnight Neyruz</b>	Commission CSL et Commune de Neyruz
mardi 06 février 2024	<b>Réunion annuelle des sociétés</b>	Commune de Neyruz
samedi 10 février 2024	<b>Midnight Neyruz</b>	Commission CSL et Commune de Neyruz
samedi 17 février 2024	<b>Midnight Neyruz</b>	Commission CSL et Commune de Neyruz
samedi 24 février 2024	<b>Midnight Neyruz</b>	Commission CSL et Commune de Neyruz
vendredi 01 mars 2024	<b>Théâtre</b>	Les Amis du théâtre
samedi 02 mars 2024	<b>Théâtre</b>	Les Amis du théâtre
dimanche 03 mars 2024	<b>Théâtre</b>	Les Amis du théâtre
vendredi 08 mars 2024	<b>Théâtre</b>	Les Amis du théâtre
samedi 09 mars 2024	<b>Théâtre</b>	Les Amis du théâtre
dimanche 10 mars 2024	<b>Théâtre</b>	Les Amis du théâtre
jeudi 14 mars 2024	<b>Théâtre</b>	Les Amis du théâtre
vendredi 15 mars 2024	<b>Théâtre</b>	Les Amis du théâtre
samedi 16 mars 2024	<b>Théâtre</b>	Les Amis du théâtre
vendredi 22 mars 2024	<b>Concert la Cordiale</b>	La Cordiale
samedi 23 mars 2024	<b>Concert la Cordiale</b>	La Cordiale
vendredi 17 mai 2024	<b>Rencontre de printemps</b>	Commune de Neyruz
dimanche 19 mai 2024	<b>Course La Neyruzienne</b>	Ski-Club Neyruz





CENTRE DE COMPÉTENCES EN  
**RÉNOVATION DES BÂTIMENTS – CCRB**  
KOMPETENZZENTRUM FÜR  
**GEBÄUDESANIERUNG – KGS**

**le Centre de Compétences en Rénovation des Bâtiments CCRB se met à disposition des communes fribourgeoises et de ses habitants pour accélérer la rénovation énergétique et l'adaptabilité de votre bien immobilier.**



Dans le cadre du Programme Bâtiments, des Communes Durables et de Qualidomum (Senior+), le CCRB propose aux communes fribourgeoises différentes prestations de conseils personnalisés pour leurs citoyennes et leurs citoyens.

**Hotline :**

**+41 26 684 38 58, les mardis et jeudis matin entre 9h00 et 12h00**

**Formulaires de contact :**



Des professionnels et des experts de la rénovation et de la transformation énergétiques vous répondront et vous proposeront un conseil pertinent, neutre et impartial.

**N'hésitez pas à contacter le CCRB, il est temps de se lancer !**

**Informations :** Blaise Clerc, Directeur du CCRB, Mobile : +41 79 636 50 00

**VOUS AVEZ ENVIE DE FAIRE  
DE BELLES RENCONTRES ?**

**VOUS AIMEZ CHANTER  
OU AVEZ ENVIE  
D'APPRENDRE ?**



Nul besoin de connaître la musique,  
Joignez-vous à nous pour un essai!  
La chanson du Moulin répète les jeudis de  
20h00 à 22h00 au complexe communal de Neyruz

Nous vous attendons et nous nous  
réjouissons de faire votre  
connaissance.

À bientôt !  
la Chanson du Moulin de Neyruz

Pour tout renseignement ;  
Contactez le directeur  
Roland Yerly 079 830 56 71  
[ryerly20@gmail.com](mailto:ryerly20@gmail.com)





# Forêts-Sarine

Corporation forestière Forêts-Sarine  
Rte de Grangeneuve 19  
1725 Posieux

## Bulletin de commande BOIS DE FEU 2023-2024



**BOIS  
SUISSE**


Demandez du Bois Suisse.

Délai de livraison après réception de la commande: maximum 4 semaines

Pas de livraisons en juillet et août

### Conditions :

- Paiement net à 30 jours, sur facture
- Le bois est déchargé en vrac devant votre domicile
- Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine

Nom:	Prénom:	Commande minimum 1 stère
Rue:	Localité:	
Tél :	Portable:	<b>Utilisez notre formulaire de commande en ligne !</b>  Commande de bois de feu <a href="http://www.forets-sarine.ch">www.forets-sarine.ch</a>
Date:	Signature:	

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix/stère	Livraison	Total CHF
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, <b>feuillus, sec</b>	155.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, <b>feuillus, sec</b>	130.00	livraison obligatoire	
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, <b>résineux, sec</b>	135.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, <b>résineux, sec</b>	110.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, <b>feuillus, vert</b>	100.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, <b>feuillus, vert</b> (min 3 st./max 15 st.)	55.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, <b>résineux, vert</b> (min. 3 st./max 15 st.)	45.00	sur demande	
<b>Total stères</b>			<b>Total de la valeur du bois TTC</b>		

Livraison à domicile			
1 stère	forfait	70.00	
2 stères	forfait	75.00	
3 stères	forfait	80.00	
4 stères	forfait	120.00	
5 stères	forfait	130.00	
6 stères	forfait	140.00	
7 stères	forfait	160.00	
8 stères	forfait	170.00	
9 stères	forfait	180.00	
10 stères et +	par camion, en régie		

**TOTAL bois et forfait de livraison à domicile TTC**

## PRO SENECTUTE

### Pro Senectute vous aide à remplir vos déclarations d'impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un.e bénévole expérimenté.e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2024, ce service aura lieu **du 29 janvier 2024 au 30 avril 2024**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 15 janvier 2024 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg - Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

[www.fr.prosenectute.ch](http://www.fr.prosenectute.ch)





**IPSO** (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale.



**IPSO** se présente sous forme d'une entreprise sociale et permet à ses employés de reprendre un rythme de travail, de mettre à profit des compétences et de faire émerger des aptitudes avant de réintégrer le marché de l'emploi. Nous effectuons divers travaux auprès des habitants et entreprises des communes ouest sarinoises depuis 2021.

Quelques chiffres depuis l'ouverture d'**IPSO** :

- 354 interventions dans divers domaines d'activités
- 9 personnes engagées
  - 70% de taux de réussite en réinsertion



N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos besoins pour vos travaux durant les saisons d'automne et d'hiver. Une visite à domicile suivi d'un devis vous seront proposés et ceci sans engagement.

Quelques exemples :

- Fabrication et/ou montage
- Réparation et/ou entretien de mobilier
- Nettoyage, entretien de propriété & aménagement
- Débarrassage, manutention
- Transport de marchandises
- Ramassage des feuilles mortes
- Déneigement
- Etc...



Le responsable d'**IPSO** et son équipe se réjouissent de vous rencontrer et de pouvoir vous proposer ses services.



**Contact :**

David Robert, responsable IPSO  
Route de Rosé 49, 1754 Rosé  
079 244 61 13

[david.robert@arcos-sarine.ch](mailto:david.robert@arcos-sarine.ch)

<https://www.arcos-sarine.ch/IPSO.b.htm>



## CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2024 PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS

### District de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
<b>Autigny</b>	Halle polyvalente Rte de Chénens 12 salle annexe	<b>Le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois, l'après-midi</b>		
		17 janvier	21 février	20 mars
		17 avril	15 mai	19 juin
		pas de consultation 16 octobre	21 août 20 novembre	18 septembre 18 décembre
<b>Avry</b>	Centre de puériculture Avry-Bourg 2 rez-de-chaussée	<b>A la demande, matin et après-midi</b>		
<b>Belfaux</b>	Bâtiment de la paroisse Rte de l'Eglise 1 rez-de-chaussée	<b>Le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois, l'après-midi</b>		
		18 janvier	22 février (4 <sup>ème</sup> )	21 mars
		18 avril	16 mai	20 juin
		18 juillet 17 octobre	22 août (4 <sup>ème</sup> ) 21 novembre	19 septembre 19 décembre
<b>Farvagny</b>	Bâtiment de la paroisse Impasse du Château 3 rez-de-chaussée	<b>Le 1<sup>er</sup> lundi du mois, le matin</b>		
		8 janvier (2 <sup>ème</sup> )	5 février	4 mars
		8 avril (2 <sup>ème</sup> )	6 mai	3 juin
		1 <sup>er</sup> juillet 7 octobre	5 août 4 novembre	2 septembre 2 décembre
<b>Grolley</b>	Cure Place de l'Eglise 2 rez-de-chaussée	<b>Le 1<sup>er</sup> mercredi du mois, le matin</b>		
		3 janvier	7 février	6 mars
		3 avril	1 <sup>er</sup> mai	5 juin
		3 juillet 2 octobre	7 août 6 novembre	4 septembre 4 décembre
<b>Le Mouret</b>	Rte d'Oberried 6 Salle de logopédie Sous la Halle de gym	<b>Le 4<sup>ème</sup> lundi du mois, l'après-midi</b>		
		22 janvier	26 février	25 mars
		22 avril	27 mai	24 juin
		22 juillet 28 octobre	26 août 25 novembre	23 septembre 23 décembre
<b>Rossens</b>	Rte du Jordil 10 Salle au-dessus de l'ancienne poste	<b>Le 2<sup>ème</sup> mardi du mois, le matin</b>		
		9 janvier	13 février	12 mars
		9 avril	14 mai	11 juin
		9 juillet 8 octobre	13 août 12 novembre	10 septembre 10 décembre

#### Centre de puériculture de Sarine-Campagne

Avry-Bourg 2  
1754 Avry  
rez-de-chaussée



Plus d'informations ?

Tél. 026/347.38.83





# MATCH AUX CARTES VILLAGEOIS "Individuel"



**VENDREDI 12 JANVIER 2024**  
**Restaurant de l'Aigle Noir**  
**Neyruz**

Inscriptions : dès 18h30

Début du match 19h30

**25.-- PAR PERSONNE COLLATION INCLUSE**



Société organisatrice  
Club de pétanque *La Rincette*  
avec la collaboration du  
restaurant de l'



## Campagne STOP SUICIDE 2023 :

### La paroles aux jeunes ! #LÀPOURTOI

A l'occasion de la journée mondiale de prévention du suicide (10 septembre), STOP SUICIDE a lancé sa campagne #LÀPOURTOI2023 pour déstigmatiser le recours aux ressources professionnelles d'aide auprès des jeunes. Le suicide est une thématique taboue. Il s'agit pourtant de la première cause de mortalité chez les jeunes de 15 à 29 ans en Suisse. **Il est donc primordial de déstigmatiser ce sujet et de sensibiliser chacun et chacune à la prévention !**

Cette année la parole est donnée à des jeunes ayant eu recours à une ressource professionnelle d'aide. Pour ce faire, une série d'interviews vidéo recueillant des témoignages de créateur.rice.s de contenu sur les réseaux sociaux a été réalisée. A travers leurs témoignages, ils et elles nous livrent leurs expériences, permettant ainsi aux jeunes de s'identifier aux messages véhiculés.

En parallèle, une Boîte Vocale a également été lancée afin de récolter plus de témoignages sur le recours à des ressources d'aides. Certains témoignages seront partagés anonymement sur les réseaux sociaux.

**Besoin d'aide ? Ne restez pas seul.e :**  
Appelez le 143 (adultes ou le 147 (jeunes)  
24h/7j



**#LÀ  
POURTOI**

DÉCOUVREZ LEURS  
TÉMOIGNAGES SUR  
LINKTR.EE/STOP.SUICIDE

**ENSEMBLE, PRÉVENONS LE SUICIDE.**  
TU T'INQUIÈTES POUR TOI OU UN.E PROCHE ? POSE TES QUESTIONS AU 147 OU SUR CIAO.CH  
PLUS D'INFOS SUR STOPSUICIDE.CH/LÀPOURTOI

STOP SUICIDE

#LÀPOURTOI2023 © bureau TUK



# Horaires d'ouverture

## L'administration communale

vous reçoit et répond à vos appels comme suit :

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Lundi	08h00 à 11h30	13h30 à 18h00
Mardi	08h00 à 11h30	Fermé
Mercredi	08h00 à 11h30	Fermé
Jeudi	08h00 à 11h30	Fermé
Vendredi	08h00 à 11h30	Fermé

### Fermeture de Noël :

L'administration communale restera fermée du 25 décembre 2023 au 2 janvier 2024 compris.

## La déchetterie

est ouverte comme suit :

Lundi	17h00 à 19h00
Mardi	17h00 à 19h00
Mercredi	09h00 à 11h00
Jeudi	17h00 à 19h00
Vendredi	17h00 à 19h00
Samedi	09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

### Horaires de fêtes :

Lundi 25 et mardi 26 décembre 2023,  
la déchetterie restera fermée.

Lundi 1<sup>er</sup> et mardi 2 janvier 2024,  
la déchetterie restera fermée.

Une application est disponible pour smartphone MEMODéchets, vous y trouvez toutes les informations utiles pour l'élimination de vos déchets ordinaires ou spéciaux.



Cette publication est imprimée en Suisse chez media f imprimerie SA

